

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière :  
Enseignement

**OBJET :  
RENOUVELLEMENT  
DU PROJET  
EDUCATIF  
TERRITORIAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 05.07.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.07.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 18.07.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

M. GRIMAUD Gérard donne procuration à GRIMAUD Bernard,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

**Absente :**

Mme RUIZ Patricia

**Secrétaire :** Mme Sarah EL KHAZ,

La Ville de Castelnaudary, par le biais de son Service Enfance Jeunesse, a mis en place depuis la rentrée scolaire 2013 la réforme des rythmes scolaires.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité s'est dotée d'un PEDT (Projet Éducatif Territorial) afin de disposer d'un cadre de collaboration qui rassemble tous les acteurs du domaine de l'éducation : Etat, CAF, MSA, Associations...

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Dans les grandes lignes, le projet de PEDT joint met l'accent sur les points suivants :

- ✓ Le périmètre et le public du PEDT,
- ✓ Les objectifs éducatifs,
- ✓ Les activités proposées,
- ✓ Les intervenants,
- ✓ L'évaluation.

Monsieur le Maire précise que la validité et la signature du PEDT conditionnent l'octroi du fond de soutien de l'Etat, ainsi que ceux des aides spécifiques de la C.A.F., il permet également de bénéficier d'un taux d'encadrement des activités moins contraignant.

Ce document est signé conjointement par la collectivité, le Préfet et le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de PEDT joint à la présente et de l'autoriser à procéder à sa signature.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le projet de PEDT joint à la présente,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous documents afférents à ce dossier.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 juillet 2016.

Ampliation faite le :  
15 JUL 2016  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
13 JUL 2016  
Par publication le :  
18 JUL 2016  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

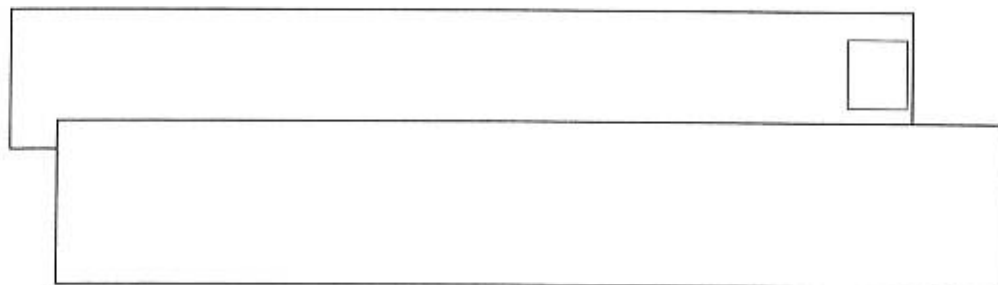


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 13/07/2016  
N°011-211100763-20160711-2016-193-DE

# Projet Educatif de Territoire de

CASTELNAUDARY



## Notes sur le formulaire

1 – Les cases de texte ne sont pas limitées en nombre de caractères. Vous pouvez donc expliciter les objectifs, les organisations, etc. de la manière aussi détaillée qu'il vous conviendra.

Ces cases pour une meilleure lisibilité du document vierge sont remplies à l'aide sauts à la ligne. Il vous est conseillé de les supprimer de façon à ne pas avoir un grand espace vide après votre saisie.

2 - Il est possible que les tableaux, cases de texte, etc. ne vous permettent pas d'expliquer certaines particularités de votre projet ou de votre territoire. N'hésitez pas à rajouter du texte hors des espaces prévus. Il s'agit d'un document entièrement modifiable.

Merci cependant de ne pas en modifier la structure

3 – En fin de document, vous trouverez des tableaux Excel insérés dans le document Word. Il suffit de les double-cliquer pour que la feuille de calcul s'ouvre. Les calculs du taux d'encadrement sont automatiques et vous permettront de vérifier que vous êtes bien conformes à la réglementation en la matière.

En fin de saisie, veillez à repositionner la zone de saisie et de calcul de telle sorte qu'elle soit totalement visible avant de cliquer hors du tableau pour revenir en saisie Word.

4 – Merci d'adresser votre projet par voie postale à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aude et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Service Jeunesse et Sports ainsi que par courrier électronique à :

Madame Annie Claude de Chivré : [ac.dechivre@ac-montpellier.fr](mailto:ac.dechivre@ac-montpellier.fr)

et

Monsieur Erick Lenguin : [erick.lenguin@aude.gouv.fr](mailto:erick.lenguin@aude.gouv.fr)

5 – En cas de difficultés techniques liées au formulaire, n'hésitez pas à prendre contact avec M. Erick Lenguin (04 34 42 90 53)



# Projet Educatif de Territoire

## Présentation du porteur de projet

Date de présentation du projet :	
Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :	Ville de Castelnaudary
Nom de l' élu(e) en charge du dossier :	Jean Claude CASTILLO
Fonction :	<b>Maire adjoint délégué à l'éducation Petite enfance et jeunesse</b>
Adresse :	Hôtel de Ville – 20 Cours de la république – BP 1100 – 11491 Castelnaudary Cedex
Téléphone :	04 68 94 58 00
Adresse électronique :	<a href="mailto:castelnaudary@gmail.com">castelnaudary@gmail.com</a>
Nom de la personne en charge du dossier administratif (si différent du précédent):	David SZWERTAK
Fonction :	Directeur Enfance Jeunesse
Adresse :	39. rue du Général Déjean - 11400 CASTELNAUDARY
Téléphone :	04 68 94 58 36
Adresse électronique :	david.szwertak@ville-castelnaudary.fr
Coordination du projet assuré par :	Agnès PÉVÈRE Philippe ROUGÉ
Fonction :	Coordinateurs Périscolaire
Adresse :	39. rue du général DEJEAN 11400 CASTELNAUDARY
Téléphone :	04 68 94 58 53
Adresse électronique :	agnes.pevere@ville-castelnaudary.fr philippe.rouge@ville-castelnaudary.fr

## Ce PEDT est demandé pour une durée de :

**Durée du PEDT (3 ans maximum) :** 3 années

## Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné (indiquer le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

### Périmètre concerné :

la ville de CASTELNAUDARY

12 043 habitants, dont :

444 enfants de 0 à 3 ans

855 enfants de 4 à 6 ans,

510 enfants de 7 à 11 ans

634 enfants de 12 à 17 ans, 645 en écoles publiques élémentaires.

3 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires publiques sont concernées par le PEDT.

**Public concerné :**

Nombre total d'enfants : 1 018

Ecoles maternelles : 373 enfants

Ecoles élémentaires : 645 enfants

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) :

Cocher

ZRR  / PQV  / PQV  / Autre : .....

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Nombre d'établissements	Publics	Privés
Écoles maternelles	3	
Écoles élémentaires	4	
Ecoles primaires (maternelle et élémentaire)		1
Établissements secondaires (collèges et lycées)	5	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>3</b>

Existence d'une charte d'utilisation des locaux scolaires : OUI :  NON :

En cas de réponse positive, merci d'annexer le document au PEDT.

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

École maternelle Brossolette, 15 rue du Président René Coty, CASTELNAUDARY

École maternelle Jean Moulin, 24 avenue Maréchal Juin, CASTELNAUDARY

École maternelle Le Petit Prince, 11, rue de la Terrasse, CASTELNAUDARY

École élémentaire A. Daudet, 9, rue de la Miséricorde, CASTELNAUDARY

École élémentaire de l'Est, 12, place Blaise d'Auriol, CASTELNAUDARY

École élémentaire Jean Moulin, 46, avenue du 8 Mai 1945, CASTELNAUDARY

École élémentaire P. Estieu, 49, avenue Frédéric Mistral, CASTELNAUDARY

Il existe à CASTELNAUDARY un établissement privé sous contrat d'association. Cet établissement a appliqué la réforme en 2014 avec la mise en place d'une garderie le mercredi matin

## Etat des lieux :

<b>Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes l'année précédente :</b>	
<b>Activités périscolaires :</b>	<p>La collectivité organise l'accueil des enfants scolarisés durant tous les temps périscolaires avec un préalable important : la gratuité</p> <p><b>Accueils du matin :</b> maternelle et élémentaire en garderie,  <b>Pause méridienne et repas :</b> maternelle et élémentaire en garderie,  <b>Temps d'Accueil Périscolaire :</b> maternelle en garderie non déclarée, élémentaire : A.L.S.H</p>
<b>Activités extrascolaires :</b>	<p>La commune a organisé l'accueil des enfants en extra-scolaire autour de 4 pôles :</p> <p><b>Pôle 3/6 ans : ALSH Brossolette :</b></p> <p>Situé en centre-ville dans des locaux scolaires, l'ALSH bénéficie néanmoins d'un bureau et d'une salle d'accueil et de jeux (200m<sup>2</sup>). Les autres locaux sont partagés avec l'école. La cour est aménagée avec des jeux et un terrain engazonné jouxté cette dernière. L'ensemble est fonctionnel et ludique. En été, 2 à 3 salles sont vidées de leurs meubles d'école afin de laisser place aux 48 enfants reçus régulièrement.</p> <p><b>Pôles 6/12 ans : ALSH Prosper Estieu/Dominique Arata :</b></p> <p>Situé au nord-ouest de la ville, cet ALSH est en rez-de jardin d'une école élémentaire (190 m<sup>2</sup>) comprenant également un terrain de jeux aménagé pour les enfants accueillis, soit 66 à 76. Ce lieu est site pilote pour enfants en situation de handicap. L'été, les enfants sont transportés jusqu'à un domaine d'1 hectare, situé au bord du lac de St Ferréol, commune des Brunels avec des locaux de 440 m<sup>2</sup>.</p> <p><b>ALSH Fontanilles Périé :</b></p> <p>Situé dans un quartier de petits immeubles HLM au sud-ouest de la ville, cet ALSH accueille un maximum de 48 enfants selon les périodes. Les locaux datent de 2008 et permettent une offre qui correspond aux caractéristiques de la population. Un jardin y est attenant.</p> <p><b>Pôle 11/17 ans : ALSH Maison des Jeunes Augé :</b></p> <p>Situé en centre-ville, le local d'une superficie de 175 m<sup>2</sup> accueille un maximum de 48 jeunes. Il est aussi Point Info Jeunesse et Relais Acti City.</p> <p>Tous les ALSH fonctionnent à l'année. Ils sont ouverts mercredis, petites et grandes vacances.</p> <p>Deux d'entre eux (ALSH Estieu et Brossolette) proposent les repas.</p> <p>La coordination de l'ensemble s'effectue au sein du service jeunesse de la commune, le projet éducatif est le garant des valeurs développées au sein des ALSH. Un projet de service discuté annuellement permet la cohérence de l'ensemble.</p> <p>Chacune des structures propose des activités et mini séjours en correspondance avec les objectifs pédagogiques développés. Un séjour neige ainsi que des activités inter ALSH enrichissent les projets spécifiques des ALSH et sont ouverts à tout public. Ils sont menés en lien avec les parents, les associations et les partenaires intéressés au dispositif (exemples : Semaines Enfance Jeunesse, Repas Familles, Festival théâtre de jeunes, Ciné plein Air...). Des projets du type «100% gagnant» sont aussi développés.</p>



**Besoins répertoriés (pour quel type de public) :**

Le service enfance jeunesse répond ainsi à de nombreux besoins, cependant, pour une socialisation des enfants de tout le territoire, pour un épanouissement équilibré et l'approche équitable aux activités socio-éducatives, sportives et culturelles, il est apparu important de tendre vers une possibilité d'offrir gratuitement des services auxquels certains enfants n'ont pas accès.

**Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :**

La ville de Castelnaudary rénove les bâtiments scolaires depuis 1995. Un restaurant scolaire a été construit en 2006 pour 254 places et une extension a eu lieu en 2013 pour 80 places supplémentaires.

- En parallèle elle s'est attachée à structurer le service Enfance Jeunesse en se donnant les moyens matériels et humains. Ainsi ce sont plus de 20 Equivalents Temps Plein, qui travaillent au service de l'enfance et de la jeunesse.

Une politique de formation des agents a été également mise en place, à la fois pour professionnaliser les agents, mais aussi renforcer la qualité des encadrements. BAFA, BAFD et BPJEPS ainsi que des thématiques liées aux problématiques de l'enfant sont favorisées : ex : « le genre », les conflits chez le jeune enfant, l'agressivité, la différence.

- En 2011, un agent de prévention est venu renforcer les équipes afin de répondre à une demande de plus en plus pressante du public 17/21 ans et des familles. Son rôle s'est depuis orienté vers une écoute, une aide et un relais avec les organismes existants (MLI, CMS, Pôle Emploi). Il est également chargé de l'absentéisme scolaire et dans ce cadre il est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires. Auprès des familles, il remplit un rôle d'aide administrative parfois, de médiateur d'autres fois.

-Poursuite de l'aide à l'adhésion des jeunes aux clubs sportifs par le biais des coupons sport.

-Avant septembre 2013, les garderies dans les écoles maternelles bénéficiaient d'un encadrement d'ATSEM formées à l'animation auprès des jeunes enfants. Un budget pédagogique était consacré à des jeux de ballons et du matériel permettant une activité souple et rapide. Dans les écoles primaires, le même accueil était organisé matin, midi, soir. Les écoles accueillaient les enfants jusqu'à 18h15.

- Dimension géographique humaine de la ville : elle peut se parcourir à pied.

-Services de la collectivité organisés pour étudier et mettre en place le dispositif préconisé : les nouveaux rythmes scolaires.

- Fin 2016, fusion du service des Affaires Scolaires et de la Direction Enfance Jeunesse permettant un lien réel entre les différents établissements et un maillage complet

**Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :**

Certaines écoles ont des locaux difficilement adaptables pour offrir des espaces de détente et d'animation en correspondance avec les périscolaires.

Les espaces sportifs nécessitent des déplacements de l'ordre de 15 à 20 mn.

Gratuité pour tous les enfants,

Ouverture d'Accueils Collectifs de Mineurs de 15h45 à 18h15 pour les écoles élémentaires.



## Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

L'enfant : Construire ensemble son avenir

A Castelnaudary, l'enfant, ce qu'il est, ses moyens pour s'épanouir et grandir dans un environnement équilibré ; a été depuis 1995 un des objectifs majeur des élus.

En concertation avec les différents partenaires constituant la communauté éducative, les objectifs éducatifs sont en lien avec l'enfant, ses apprentissages, son repos, ses capacités d'épanouissement, son milieu.

Les temps péri scolaires sont autant d'espaces offerts pour favoriser l'accès à tous les enfants aux pratiques artistiques, sportives, culturelles. Ils sont accompagnés dans la démarche de découverte de nouvelles activités.

## Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :

<b>Contrat de ville :</b>	
<b>Contrats dans le domaine culturel :</b> CLEA, PTEA, CTL, ou enseignements artistiques spécialisés	Convention pluriannuelle d'objectifs 2012/2014 avec la région, le département et la ville de Castelnaudary pour le soutien à la diffusion artistique.
<b>Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :</b>	La Confédération Syndicale des Familles (CSF) propose depuis 9 ans le CLAS à ses adhérents. Situé en centre-ville, c'est un complément aux offres déjà existantes. La Direction Enfance Jeunesse met en place un partenariat permettant l'accueil dans de bonnes conditions d'un C.L.A.S s'adressant aux collégiens
<b>Contrat enfance jeunesse (CEJ) :</b>	Première signature en 2007 Renouvellement en 2011, 2015
<b>Autres (accompagnement éducatif, etc.) :</b>	<p><i>Point Info Jeunesse (PIJ) :</i></p> <p>C'est un espace qui apporte à tous les jeunes des réponses à leurs demandes d'informations autant en matière de vie quotidienne que de formation professionnelle. Des animations «Jobs d'été», «Lutte contre le sida», «Sécurité Routière», «Éducation citoyenneté». Le PIJ de Castelnaudary est également labellisé Espace Public Numérique (EPN)</p> <p><i>Acti City :</i></p> <p>Pour les 11 à 25 ans, en partenariat avec le Conseil Général, Acti City propose une carte adaptée aux jeunes. C'est la possibilité de réductions dans différents domaines, notamment culturels et sportifs.</p>

## Partenaires du projet :

### Partenaires institutionnels :

- L'État
- La DDCSPP de l'Aude
- Le Conseil Départemental de l'Aude
- L'Éducation Nationale
- CAF de L'Aude
- La Communauté de Commune
- La Ville (services Enfance Jeunesse, Affaires Scolaires, Techniques, Sports, ...)

### Partenaires associatifs :

- Ateliers Municipaux
- Associations du territoire : culturelles, sportives, éducatives

### Autres partenaires :

- REAAP
- Pompiers
- Cinéma
- Médiathèque
- API

# Organisation des accueils des enfants de 2 à 11 ans

## Organisation pédagogique

**I - Prise en compte des rythmes de l'enfant : temps individualisés, temps calmes, alternance de temps à forte implication avec des temps de détente, gestion et organisation de la pause méridienne, etc.**

*Bien distinguer les publics (maternels et primaires notamment) ainsi que les TAP et les autres temps périscolaires*

### MATERNELLES :

- **Matin** : Les enfants sont accueillis dès 7h30 dans toutes les écoles maternelles, jusqu'à 8h30 par les ATSEM.

Des jeux en petits groupes sont organisés permettant à chaque enfant de s'intégrer quand il le souhaite.

- **Pause Méridienne** : Les enfants sont séparés dès la sortie des classes selon s'ils restent lors de la pause méridienne ou pas.

Une garderie jusqu'à 12h15 permet aux parents de venir chercher leur enfant.

Pour ceux qui restent, un transport est prévu pour les conduire au restaurant scolaire, accompagnés des ATSEM.

Le restaurant scolaire est scindé en deux espaces dont un pour les maternelles, avec du mobilier adéquat, un service à table et des menus variés et adaptés.

Des rotations sont effectuées entre les différentes écoles pour que chacun ait un temps de repas suffisant.

De retour dans leurs écoles respectives, les enfants, toujours accompagnés des ATSEM, bénéficient d'un temps de repos (ou de sieste selon l'âge et les besoins). Les autres peuvent jouer dans la cour, dans une salle de classe prévue à cet effet. Des petits ateliers leur sont proposés.

- **Après la classe** : Les enfants sont séparés dès la sortie des classes, selon qu'ils restent sur le temps périscolaire ou pas.

Dans un premier temps, les enfants goutent en compagnie des ATSEM. Un moment de détente leur est ensuite proposé, avant de choisir l'atelier dans lequel ils vont aller : coin calme (pouf et doudou), La BCD (lecture, vidéo,...), jeux extérieurs dans la cour (ballons, cerceaux, craies de trottoir, parcours ludiques, ...), salle polyvalente (jeux de sociétés, activités manuelles, motricité,...). Eventuellement une salle de classe leur est mise à disposition.

Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à tout moment et ce, jusqu'à 18h15.

### ÉLÉMENTAIRES

- **Matin** : Un accueil est prévu dans toutes les écoles élémentaires dès 7h30 par du personnel des Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse. Des activités peuvent être organisées en fonction du temps et du nombre d'enfants.

- **Pause Méridienne** : L'organisation est identique à celle des écoles maternelles ; Un service en self permet le choix pour la composition du repas ; en effet, pour les élémentaires, 2 entrées et 2 desserts sont proposés.

Au retour du restaurant scolaire, des animations sont mises en place dans chaque école. Jeux sportifs et libres, activités de créativité, ...

- **Après la classe** : Dès 15h 45 les enseignants confient les enfants aux parents venus les attendre à la sortie de l'école. Les enfants inscrits sur le temps périscolaire bénéficient d'un temps de récréation où ils peuvent goûter et se détendre.

A 16h 15, un appel est effectué et les enfants répartis selon qu'ils sont inscrits pour le temps d'étude ou d'animation. Les études sont surveillées par des enseignants ou des animateurs. Les activités prévues sont mises en œuvre par l'équipe d'animation. Des groupes sont alors formés en fonction du programme et du choix des enfants. Des intervenants extérieurs ont été recrutés pour initier les enfants à des activités en relation avec le projet pédagogique de l'ACM. Ces activités sont programmées par cycle de 5 à 6 semaines, sur inscription.



A compter de 17h, les enfants sont autorisés à sortir de l'accueil périscolaire à condition que les parents ou une personne autorisée par eux viennent les chercher, ou seul, sur autorisation écrite des parents.

De 17h à 18h15, changement d'atelier, menés par les animateurs ou un intervenant extérieur.  
Atelier «libre» pour permettre un départ échelonné des enfants.

**II - Activités proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :**

*Bien distinguer les publics (maternels et primaires notamment) ainsi que les TAP et les autres temps périscolaires*

**MATERNELLES** : Ce sont les ATSEM des écoles maternelles, pratiquement toutes formées au BAFA ou titulaires du CAP Petite Enfance qui interviennent pendant les temps périscolaires.

Les ateliers proposés aux enfants émanent d'une réflexion commune et sont laissés au libre choix des enfants.

Diverses animations sont mises en places : goûter – activité calme (jeux de sociétés, de construction, ... – activités manuelles – atelier lecture ou vidéo – atelier sportif (jeux de ballons, cerceaux, parcours de motricité, ... - jeux libres.

**ÉLÉMENTAIRES** : Un projet pédagogique est travaillé dans chaque ACM en relation avec le projet éducatif de la ville et celui de l'école. Les actions menées prennent en compte les souhaits des enfants selon un projet déterminé. Le rythme de vie des enfants est respecté, la sécurité demeure la priorité. Les ateliers sont toujours menés sous forme ludique, dans une optique initiatique et découverte. Certains ont été dédoublés (cycle 2 et 3) afin de former des groupes plus homogènes (contenus et âges).

- **ANIMATIONS** : 3 pôles d'activités sont proposés chaque jour (création – sportif – calme). Les enfants qui ne sont pas inscrits à un atelier, s'intègrent dans un des pôles.

- **ÉTUDES SURVEILLÉES** : Le temps d'étude surveillée est programmé de 16h15 à 17h. Lors de l'inscription au temps périscolaire, les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant à cette étude autant de jour qu'ils le souhaitent dans la semaine et tout au long de l'année scolaire.

Ce temps est animé soit par des enseignants soit par des animateurs. Il est constitué d'environ 18 enfants tout niveau confondu.

Le principe est que les enfants fassent leurs devoirs dans une ambiance ludique et pédagogique. C'est-à-dire que les encadrants sont à la disposition des enfants. Ils apportent une approche active et éducative. Par exemple des groupes de niveau sont constitués au sein de la classe et la lecture pour les CP est faite en commun. Pour les plus grands, ils peuvent demander l'aide à l'adulte pour leur expliquer les consignes, corriger les devoirs, apprendre les récitations. Il y a également une entraide entre les niveaux : les CM2 aident les plus jeunes.

Les adultes transmettent aux enfants de la méthodologie, de l'organisation dans leur cahier de texte et leur apportent des informations sur la vie au collège.

- **ATELIERS PROPOSÉS PAR LES ANIMATEURS** :

Projet solidaire et éco-citoyen – Foot citoyen – A la découverte de l'action humanitaire – Culture du Monde – Jeux avec handicap.

Roller – Foot – Sports collectifs - Jeux coopératifs – Badminton.

Embellissement, plantations – Vidéo clip - Théâtre de marionnettes.

- **ATELIERS ASSURÉS PAR DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS** :

Journalisme – Yoga – Contes – Art martial vietnamien – Cinéma – Art plastique – Théâtre – Secourisme – Capoeira – Jeux en bois – Hip Hop – Chant – Échecs – Danse – Danse du Monde - Gymnastique – Photo – Espagnol – Langage des signes.

Chaque atelier est proposé aux enfants sur inscription, une fois par semaine par cycle de 5 à 7 semaines (généralement de vacances à vacances).

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :

oui  \* non

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :



\* double-cliquer sur la case puis cocher : case activée

**Si oui, avec quelle(s) école(s) et dans quels domaines ; expliciter cette articulation (thèmes, activités partagées, etc.) :**

- JEAN MOULIN : Participation aux décors de Noël, de fin d'année, de la fête de l'école.
- EST : Participation à la kermesse de l'école (savons parfumés, décor de pignes, origami, ... Aide aux décors de Noël
- P. ESTIEU : Spectacle commun de fin d'année scolaire et de Noël (capoeira, karaté, danse, chant) – Décoration du préau lors de ces manifestations.
- A. DAUDET : Participation à la création des décors ainsi qu'une représentation (atelier musique) pour le spectacle de fin d'année

**Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :**

oui \* non \*

\* double-cliquer sur la case puis cocher : case activée

**Si oui, expliciter cette articulation (thèmes, activités partagées, etc.)**

**Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :**

oui \* non \*

\* double-cliquer sur la case puis cocher : case activée

**Si oui, expliciter cette articulation (thèmes, activités partagées, etc.)**

**Public concerné :**

	Nombre total d'élèves	Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les accueils périscolaires (hors TAP)	Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les TAP
Niveau maternelle (moins de trois ans)	80	43	
Niveau maternelle (entre 3 et 5 ans)	311	225	
Niveau élémentaire	645		588
Niveau secondaire (collèges et lycées)	0	0	0

**Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT** (indiquer les heures de début et de fin pour chaque plage) :

**ÉCOLES Petit Prince (Maternelle) - Jean MOULIN Maternelle et Élémentaire**

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant la classe	7h30/8h30	7h30/8h30	7h30/9h	7h30/8h30	7h30/8h30
Matinée classe	8h30/11h30	8h30/11h30	9h/12h	8h30/11h30	8h30/11h30
Pause midi	11h30/13h30	11h30/13h30	12h/12h30	11h30/13h30	11h30/13h30
Après-midi classe	13h30/15h45	13h30/15h45		13h30/15h45	13h30/15h45
TAP *	15h45/17h	15h45/17h		15h45/17h	15h45/17h
Après TAP ou après la classe *	17h/18h15	17h/18h15		17h/18h15	17h/18h15

\* si TAP regroupés sur une après-midi, indiquer laquelle

**ÉCOLE BROSOLETTTE (Maternelle) – Alphonse DAUDET et EST (Élémentaires)**

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant la classe	7h30/8h30	7h30/8h30	7h30/9h	7h30/8h30	7h30/8h30
Matinée classe	8h30/11h45	8h30/11h45	9h/12h	8h30/11h45	8h30/11h45
Pause midi	11h45/13h45	11h45/13h45	12h/12h30	11h30/13h45	11h30/13h45
Après-midi classe	13h45/15h45	13h45/15h45		13h45/15h45	13h45/15h45
TAP *	15h45/17h	15h45/17h		15h45/17h	15h45/17h
Après TAP ou après la classe *	17h/18h15	17h/18h15		17h/18h15	17h/18h15

**ÉCOLE Prosper ESTIEU (Élémentaire)**

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant la classe	7h30/8h30	7h30/8h30	7h30/9h	7h30/8h30	7h30/8h30
Matinée classe	8h30/12h	8h30/12h	9h/12h	8h30/12h	8h30/12h
Pause midi	12h/14h	12h/14h	12h/12h30	12h/14h	12h/14h
Après-midi classe	14h/15h45	14h/15h45		14h/15h45	14h/15h45
TAP *	15h45/17h	15h45/17h		15h45/17h	15h45/17h
Après TAP ou après la classe *	17h/18h15	17h/18h15		17h/18h15	17h/18h15

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

**Mode d'inscription aux activités proposées :**A l'année  / trimestriel  / Modules (à préciser) : .....

TAP			Accueil avant la classe (matin)		Accueil pause méridienne (hors prix du repas)		Après les TAP ou après la classe	
Gratuit	Payant	Payant pour certaines activités	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant	Gratuit	Payant
X	Tarif :	Tarif :	X	Tarif :	X	Tarif :	X	Tarif :

**Modalités d'information des familles :**

- Site Internet de la ville – journaux locaux
- DEJ/DAS
- Affiches
- Prospectus
- Réunions d'information (parents d'élèves – délégués de parents d'élèves – conseils d'écoles)
- Communications informelles : enseignants – équipes ACM

**Organisation des TAP**

L'inscription aux TAP entraîne l'obligation pour l'enfant inscrit :

1 - d'assister à la séance à laquelle il est inscrit dans son intégralité (pas de départ avant la fin de l'activité)

OUI :  NON : 

2 - d'assister à un cycle d'activités auquel il est inscrit dans son intégralité

OUI :  NON : **Activités proposées dans le cadre des TAP :****MATERNELLES :**

Un temps de détente est proposé aux enfants dès la sortie des classes à 15h 45. Chacun en profite pour goûter, accompagné des ATSEM.

Dès 16h 15, les enfants inscrits sur le temps périscolaire sont séparés par groupes, en fonction de leur choix d'activité. Activités préparées et mises en œuvre par l'équipe des ATSEM de chaque école à savoir :

- BCD : lecture conte ou atelier vidéo
- Cour : jeux sportifs – ballons, parcours motricité – dessins à la craie – ...
- Salle polyvalente : - coin calme (avec doudou) – Atelier de créativité – jeux de sociétés - ...

En fonction du temps, des salles de classes sont mises à disposition pour organiser des animations.

A compter de 17h : départ échelonné des enfants à l'arrivée de leur parent.

**ÉLÉMENTAIRES :**

- Dès la sortie des classes à 15h45, les enseignants accompagnent les enfants qui ne sont pas inscrits au TAP vers la sortie et les remettent à leur famille.

- Entre 15h45 et 16h15, un temps de détente est alloué aux enfants ; il permet à chacun de goûter tranquillement et de profiter d'un moment de jeux tandis qu'un certain nombre de départs programmés ont lieu.

- De 16h15 à 17h : Les enfants sont séparés par activité, selon les inscriptions prévues.
  - Temps d'approfondissement scolaire (étude)

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

- 2 animations au choix : Jeux sportif et activité manuelle assuré par un animateur ou un intervenant.
- 1 atelier libre : jeu en extérieur ou intérieur
- De 17h à 17h15 : Sortie prévue – Les groupes sont à nouveau remodelés en fonction des inscriptions effectuées
- De 17h15 à 18h :
  - Atelier Sportif (Handball, Badminton, Baby-foot géant, ...)
  - Atelier de créativité (théâtre, Chant, Art Plastique,...)
  - Activité calme (jeux de cartes, légos, jeux de construction,...)
  - Atelier libre – départ échelonnés
- De 18h à 18h15 : Rangement des activités, retour au calme, départ des enfants.

### Organisation du temps scolaire

Obtention de la dérogation : **OUI** :  **NON** :

Obtention de l'expérimentation (TAP sur une demi-journée) :

**OUI** :  **NON** :



# Modalités d'organisation des temps des enfants de moins de 6 ans

(double-cliquer sur le tableau : une feuille de calcul automatique s'ouvre. En fin de saisie double-cliquer hors du tableau)

Type d'accueil	Nombre d'enfants	Nb animateurs	Taux encadrement	Locaux, équipements utilisés
<b>Le matin avant la classe</b>				
Garderie	62	6	1 pour 10,33	Ecoles maternelles Brossolette - Jean Moulin - Petit Prince - Locaux scolaires
<b>Pause méridienne</b>				
Garderie	136	13	1 pour 10,46	Idem
<b>TAP (en cas d'organisation simultanée de plusieurs types d'accueil utiliser les 3 menus déroulants)</b>				
Garderie	160	12	1 pour 13,33	Idem
Garderie			#DIV/0!	
Type d'accueil			#DIV/0!	
<b>Après les TAP</b>				
Garderie	124	9	1 pour 13,78	
Type d'accueil			#DIV/0!	
<b>Demie journée périscolaire (hors demie journée TAP - sur dérogation du rectorat)</b>				
Type d'accueil			#DIV/0!	
Type d'accueil			#DIV/0!	
Type d'accueil			#DIV/0!	
<b>Demie journée ou journée extrascolaire</b>				
ACM	40	5	1 pour 8	ALSH 3/6 ans BROSSOLETTE - locaux scolaires
Type d'accueil			#DIV/0!	
<b>Vacances scolaires</b>				

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

# Modalités d'organisation des temps des enfants de plus de 6 ans

(double-cliquer sur le tableau, une feuille de calcul automatique s'ouvre. En fin de saisie double-cliquer hors du tableau)

Type d'accueil	Nombre d'enfants	Nb animateurs	Taux encadrement	Locaux, équipements utilisés
<b>Le matin avant la classe</b>				
Garderie	50,5	9	1 pour 5,61	Ecoles J. MOULIN - A. DAUDET - P. ESTIEU - EST - Cour/Préau
<b>Pause méridienne</b>				
Garderie	309	20	1 pour 15,45	idem
<b>TAP (en cas d'organisation simultanée de plusieurs types d'accueil utiliser les 3 menus déroulants)</b>				
ACM	588	34	1 pour 17,29	Idem + salles de classe
Type d'accueil			#DIV/0!	
Type d'accueil			#DIV/0!	
<b>Après les TAP</b>				
ACM	160	22	1 pour 7,27	Idem
<b>Demie journée périscolaire (hors demie journée TAP - sur dérogation du rectorat)</b>				
Type d'accueil			#DIV/0!	
Type d'accueil			#DIV/0!	
Type d'accueil			#DIV/0!	
<b>Demie journée ou journée extrascolaire</b>				
ACM	66	6	1 pour 11	ALSH P. ESTIEU
Type d'accueil			#DIV/0!	
<b>Vacances scolaires</b>				
ACM	76	7	1 pour 10,86	ALSH P. ESTIEU

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :



Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (rajouter autant de lignes au tableau que nécessaire) :

Nom des intervenants	Cadre d'intervention(1)	Type d'intervention (2)	Type d'intervenant (directeur, animateur, intervenant technique, surveillant, etc.)	Diplômes (notamment ceux relevant du champ de l'animation)
SZWERTAK David	Directeur Service Education Jeunesse	PR	Administration	Attaché Territorial
PEVERE Agnès	ACM - Coordinatrice Périsco	PR	Administration/Directrice	BAFD – BEAPPT
ROUGE Philippe	Coordinateur Périsco	PR	Administration/Animateur	BAFD
BURGAT Jérôme	TAP/ACM	PR	Directeur/Animateur	BPJEPS
PIQUEMAL Max	TAP/ACM	PR	Directeur/Animateur	BAFD
HERVE Matthieu	TAP/ACM	PR	Directeur/Animateur	BPJEPS
MARTI Dominique	TAP/ACM	PR	Référent/Animateur	BAFD
CHAN Elodie	G/TAP/ACM	PR	Référent/Animateur	BAFA/BNSSA
LEMATRE Ariane	G/TAP/ACM	PR	Référent/Animateur	BAFA /DEUST Médiation Sociale
RAIMBERT Isabelle	TAP/ACM	PR	Référent/Animateur	BTS Option Animation
AMRI Mohamed	G/TAP/ACM	PR	Animateur	BAFA – BAFD en cours
BOUHADDI Sabrina	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA
BEKHADA Zoubida	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA
GUIRAUD Sonia	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA en cours
HARANG Christelle	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA
MARTY Nicolas	G/TAP/ACM	PR	Animateur	BPJEPS en cours
MENNAD Roulhem	TAP/ACM	PR	Animateur	BPJEPS
BOARDMANN M. Angélique	TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA
DELGADO Sabrina	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA
DECUIGNIERES Cathy	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

MONNIER Caroline	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA
FAURE Nathalie	TAP/ACM	PR	Animatrice	BPJEPS
IMEDJADJ Louisa	TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA
JACQUIN Laury	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	CAP Petite Enfance
BUGNET Thomas	G/TAP/ACM	PR	Animateur	-
BROCHARD Marine	G/TAP/ACM	PR	Animatrice	BAFA
VILLON Tatiana	TAP/ACM	PR	Animatrice	BPJEPS en cours
AMIC Stéphanie	TAP/ACM	PR	Animatrice	Animatrice Territoriale
BLANCHARD Philippe	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Professeur des Ecoles
ROUJA Christine	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Professeur des Ecoles
VERONIN MASSET Dominique	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Professeur des Ecoles
SERRAT Carine	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Professeur des Ecoles
AZAM Emmanuelle	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Professeur des Ecoles
PERRI Delphine	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Professeur des Ecoles
VILLELA Caroline	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Professeur des Ecoles
ZUCCOLOTTO Chantal	TAP/ES	PR	Intervenant technique	-
SOULA Christelle	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Brevet Fédéral 1 <sup>er</sup> degré Judo
EVENO Marie Adeline	TAP/ES	PR	Intervenant technique	-
LEFEVRE Alison	TAP/ES	PR	Intervenant technique	Concours d'entrée Educateur Spécialisé
DUPIN Alain	TAP/ACM	PO	Intervenant technique Asso	Entraîneur 2 - FFTA
DELERIS Duncan	TAP	PO	Intervenant technique Asso	BAFA - 1 <sup>er</sup> dan FFK Arts Martiaux Vietnamiens
COOK Christine	TAP/ACM	PO	Intervenant technique Asso	Educatrice
CORDIER Marie Christine	TAP/ACM	PO	Intervenant technique Asso	Infirmière

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :



JANIN Nadine	TAP	PO	Intervenant technique Asso	Maitrise de droit privé
DOSOUTO CAPEL Monica	TAP	PO	Intervenant technique Asso	Professeur d'Espagnol
GUIJARRO Sandrine	TAP	PO	Intervenant technique Asso	Titre Professionnel d'Infographiste
ABRIAL Aurélien	TAP	PO	Intervenant technique Asso	Membre de la Croix Rouge
FORT Benjamin	TAP/ACM	PO	Intervenant technique Asso	-
ROCHAN Marcos	TAP/ACM	PO	Intervenant technique Asso	Maitre de Capoeira Brésilienne (Ouro Verde)
JAUSSAUD Patrick	TAP	PO	Intervenant technique Asso	Certificat Fin d'études de professeur d'EPS
DEHILI Kader	TAP	PO	Intervenant technique Asso	Professeur de Hiphop
MARTY Marielle	TAP/ACM	PO	Intervenant technique Asso	DNAT Arts Plastiques
PILMANN Stéphane	TAP/ACM	PO	Intervenant technique Asso	Licence d'Arts Plastiques
COLLET Virginie	TAP	PO	Intervenant technique Asso	BEATEP Activités Culturelles et d'Expressions
FAURE HEUILLET Julie	TAP/ACM	PO	Intervenant technique Asso	Master STAPS
PEREZ Vincent	TAP	PO	Intervenant technique Asso	DEUG Lettres Modernes
PACINI Guillaume	TAP	PO	Intervenant technique Asso	-
BELLIATO Thomas	TAP	PO	Intervenant technique Asso	Maitre d'Armes BEES 1
ALIBEU Marie	G/TAP	PR	Animatrice	BAFA
FONVIEILLE Evelyne	G/TAP	PR	Animatrice	BAFA
RUIZ Chantal	G/TAP	PR	Animatrice	BAFA
TABOSA Fabienne	G/TAP	PR	Animatrice	BAFA
TIRET Céline	G/TAP	PR	Animatrice	CAP Petite Enfance
PELISSIER Emilie	G/TAP	PR	Animatrice	BEP Service aux Personnes
REY Maguy	G/TAP	PR	Animatrice	BAFA

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

PAPARIL Christiane	G/TAP	PR	Animatrice	BAFA
PAREDES Marie Pierre	G/TAP	PR	Animatrice	CAP Petite Enfance
CAZABAN Raymonde	G/TAP	PR	Animatrice	BAFA
ROSA Bernadette	G/TAP	PR	Animatrice	CAP Petite Enfance
BARTHES Séverine	G/TAP	PR	Animatrice	BAFD
DULONG Véronique	G/TAP	PR	Animatrice	CAP Petite Enfance
BELMAS Amandine	G/TAP	PR	Animatrice	CAP Petite Enfance
GIRET Marie	G/TAP	PR	Animatrice	BAFA
CRISTANTE Sylvie	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	CAP Petite Enfance
DARTOIS Brigitte	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	Moniteur Educateur
NOEL Michèle	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
PEREIRA Christine	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	BAFA
DE LA MOTTE Marie Pierre	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
CALMETTE Bénédicte	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	CAP Petite Enfance
PANEGOS Anne Marie	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
MOREL Brigitte	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
RAHAL Soraya	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
GASTON Angélique	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

ROQUES Marie Francine	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	Titre Professionnel Assistante de Vie
ROCHETEAU Eliane	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
DESTER Evelyne	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	Assistante Maternelle
BAREIL Nathalie	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
PASTRE Myriam	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
COCULA Marie Chantal	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	-
ESPIRE Sylvie	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	
VIELMAS Sylvie	G	PR	Accompagnement/Surveillance/ Animation	

1 - indiquer **ACM** pour un accueil de mineurs, **G** pour garderie, **AA** pour un atelier associatif, **CLAS** pour un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, **ES** pour les études surveillées, **TAP** pour les TAP

2 - indiquer **PO** pour une intervention ponctuelle, **PR** pour les membres permanents des équipes

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :



## **Organisation des accueils des enfants de 11 à 13 ans**

### **Organisation pédagogique** (en cas d'ACM déjà déclaré, ne pas remplir et joindre le projet pédagogique)

**I – Mise en œuvre de la participation des enfants aux choix, à l'organisation, la gestion de leur propre temps de loisir**

**II - Activités proposées dans le cadre de l'accueil (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :**

## Modalités d'accueil des mineurs de 11 à 13 ans

Type d'accueil	Nb enfants	Nb animateurs	Taux encadrement	Locaux, équipements utilisés
<b>Accueil après la classe</b> <i>(en cas d'organisation simultanée de plusieurs types d'accueil utiliser les 3 menus déroulants)</i>				
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
<b>Demie journée ou journée extrascolaire</b>				
ACM ▼	24	2	1/12	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
<b>Vacances scolaires</b>				
ACM ▼	36	3	1/12	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

# Organisation des accueils des jeunes de 14 à 17 ans

## Organisation pédagogique (ne pas remplir si Projet Pédagogique joint en annexe)

**I – Motifs du choix du mode d'accueil choisi** (en cas d'Accueil de Jeunes, il convient d'explicitier à quel besoin social particulier ce choix correspond. Ce mode d'accueil ne sera conventionné que si l'accueil des mineurs de 11 à 13 ans est également assuré sur le territoire).

**II – Mise en œuvre de la participation des jeunes aux choix, à l'organisation, la gestion de leur propre temps de loisir**

**III - Activités proposées dans le cadre de l'accueil (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :**



## Modalités d'accueil des mineurs de 14 à 17 ans

Type d'accueil	Nb jeunes	Nb animateurs	Taux encadrement	Locaux, équipements utilisés
<b>Accueil après la classe (en cas d'organisation simultanée de plusieurs types d'accueil insérer les 3 menus déroulants)</b>				
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
<b>Demie journée ou journée extrascolaire</b>				
ACM ▼	24	2	1/12	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	
<b>Vacances scolaires</b>				
Type d'accueil ▼	36	3	1/12	
Type d'accueil ▼			#DIV/0!	

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

## Structure de pilotage :

### Composition de la structure de pilotage :

Afin de mettre en place et assurer le suivi des nouveaux rythmes périscolaires, un comité de pilotage existe ; il est constitué des élus de la commission éducation, du directeur général des services adjoint, de la directrice des ressources humaines, des deux directeurs de services affaires scolaires et enfance jeunesse et des deux coordinateurs.

Durant les deux premières années, ce comité se réunissait 2 fois par mois. Aujourd'hui, le comité de pilotage se réunit une fois par mois pour discuter et arrêter l'articulation générale des 4 sites. Il propose, évalue et prend des décisions sur plusieurs sujets : recrutement, activités, documents en cours, fonctionnement.

Sa fonction de départ, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, s'étend désormais à la totalité des accueils périscolaires mis en place par la Ville.

### Modalités de pilotage (mise en place d'un COPIL, de commissions, etc.) :

Élus aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse

Directeurs de services : affaires générales, ressources humaines, petite enfance affaires scolaires, jeunesse.

Associés à certaines réunions de travail : Directeurs de Services Sport et Culture, Directeurs des Écoles, les représentants des Parents d'Élèves ainsi que les différentes associations qui œuvrent pendant ces temps périscolaire ;

**Coordination du projet assurée par :** Jean-Claude CASTILLO, Maire adjoint délégué à l'enfance, l'éducation et la jeunesse

**Nom et prénom du responsable pédagogique :** David SZWERTAK, Agnès PÉVÈRE, Philippe ROUGÉ

**Fonction :** Directeur et coordinateurs du service Enfance jeunesse,

**Adresse :** Hôtel de ville BP 1100 11491 CASTELNAUDARY

**Téléphone :** 04 68 94 58 36

**Adresse électronique :** [enfancejeunesse@ville-castelnaudary.fr](mailto:enfancejeunesse@ville-castelnaudary.fr)  
[david.szwertak@ville-castelnaudary.fr](mailto:david.szwertak@ville-castelnaudary.fr)  
[agnes.pevere@ville-castelnaudary.fr](mailto:agnes.pevere@ville-castelnaudary.fr)  
[philippe.rouge@ville-castelnaudary.fr](mailto:philippe.rouge@ville-castelnaudary.fr)

### Modalités de pilotage :

Depuis janvier 2013, la ville s'est organisée en comité de pilotage de façon à réfléchir et à s'approprier au sein de Castelnaudary la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. À raison de 2 à 3 fois par mois ce comité a décliné différentes possibilités pour articuler les nouveaux rythmes scolaires.

Chacun a pu s'exprimer : Les conseils d'école ont été invités à prendre part à la réflexion et ont été consultés. En mai, les délégués de classe ont été réunis afin de discuter de leurs attentes, puis les parents ont été conviés à une réunion d'échanges. Une enquête auprès de chaque famille a été effectuée.

Ce parcours de recherches/propositions s'est transformé en suivi d'actions et propositions d'organisations différentes au fil des ans. Cette instance permet également de rendre compte des différentes difficultés rencontrées et de faire de la mise en place de ces temps un véritable temps d'actions transversales.

Évaluation	Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.)
<b>Au regard des objectifs généraux du PEDT</b>	<p>En fonction du projet de chaque ACM, plusieurs activités sont proposées afin que les enfants découvrent une multitude de disciplines.</p> <p>Les activités en petits ou plus grands groupes demandent à chaque enfant de respecter les règles de vie : respect de chacun, des autres, du matériel.</p> <p>Les animateurs responsabilisent les enfants et participent au développement de leur autonomie en favorisant la prise d'initiatives au travers des règles de la vie collective et du choix des ateliers.</p> <p>Les équipes d'animation favorisent les rencontres, les échanges ; elles sensibilisent l'enfant dans une démarche solidaire.</p>	<p>48 activités ont été proposées dans l'ensemble des structures, ce qui permet à chaque enfant de s'évader, s'amuser, enrichir ses connaissances, découvrir de nouvelles disciplines.</p> <p>Pour certaines activités, nous avons fait le choix de dissocier l'inscription des cycles 2 et 3, ce qui a permis une homogénéité au niveau des contenus et de l'âge des enfants.</p>
<b>Au regard des rythmes de l'enfant</b>	<p>Les équipes proposent des activités variées, afin que l'enfant choisisse l'animation qui lui plaît. Ces activités sont également adaptées à l'âge et au développement de l'enfant.</p> <p>Des temps récréatifs sont instaurés entre chaque animation.</p>	<p>L'équipe a mis en place des réunions avec les enfants afin de mesurer leur ressenti. Elle est aussi en relation avec les familles et est à l'écoute de toutes remarques.</p>
<b>Au regard de la vie scolaire</b>	<p>Les relations avec l'équipe enseignante sont nécessaires : la communication et l'écoute sont primordiales. Travailler de concert permet d'optimiser la qualité de l'accueil.</p>	<p>Les enfants qui fréquentent le périscolaire participent à l'élaboration des fêtes de l'école (décembre et juin).</p>
<b>Au regard du périscolaire (dont les TAP)</b>	<p>L'équipe d'animation dynamique et souriante a su créer des liens aussi bien avec les enfants que les familles.</p> <p>Chaque année, de nouvelles propositions sont étudiées dans chaque ACM ; les différents projets sont étudiés en fonction du public, du projet d'école et du projet pédagogique.</p> <p>Les intervenants sont satisfaits de cette expérience ; la majorité souhaite renouveler leur engagement auprès des ACM.</p>	<p>La fréquentation du périscolaire représente 77% des enfants scolarisés.</p>

**Périodicité des bilans/évaluations du projet (trimestrielle, biannuelle, annuelle, etc.) :**

L'équipe d'animation se réunit 2 fois par semaine afin d'exprimer, échanger, partager ses expériences et ainsi fait évoluer le projet.

Une réunion de régulation toutes les deux semaines permet aux référents de discuter et de résoudre les problèmes rencontrés (absences, formations, projets ...).

A l'issue de chaque atelier, une évaluation de satisfaction est faite avec les enfants, les intervenants et l'équipe d'animation. Cette grille d'évaluation permet d'appréhender les futurs projets d'ateliers en y apportant des améliorations.

Un bilan global et une perspective de l'année à venir sont faits à la fin chaque année scolaire.



**Besoins en formation (BAFA, BAFD, formations thématiques, etc.):**

Afin de répondre aux directives d'encadrement de la DDCSPP, un directeur a suivi et validé la formation de BPJEPS pour encadrer un ACM.

Durant ces trois ans, des animateurs BAFA expérimentés sont parti en formation BAFD.

Nous accueillons également des stagiaires BAFA qui valident leur stage pratique au sein du périscolaire et des ALSH.

Chaque année, les animateurs ont la possibilité de suivre des formations à thématique organisées par la DDCSPP.

**SIGNATAIRES du PEDT**

**Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude**

**Dominique INIZAN**

**La directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aude**

**Claudie FRANÇOIS GALLIN**

**Le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude**

**Thierry AUTARD**

**Le Maire de Castelnaudary  
Vice-Président du Conseil Départemental**

**Patrick MAUGARD**

Empty box for signature.

Empty box for signature.

Empty box for signature.

Empty box for signature.

Empty box for signature.

Empty box for signature.